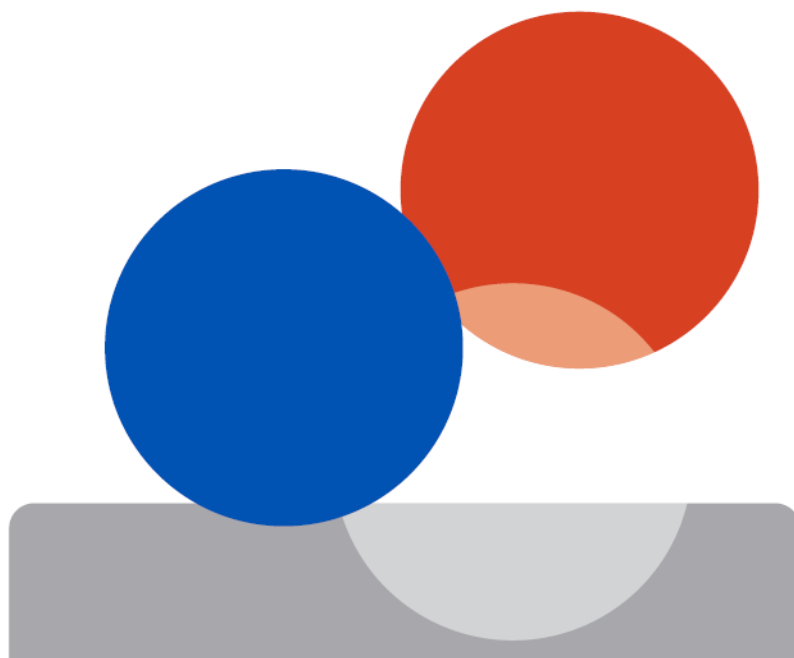




**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTICE du DOSSIER Trinôme académique



SUBVENTION CPEDEF **(Commission pour l'enseignement de défense)**

Dossier à transmettre à :

- la Délégation de l'Union-IHEDN :

delegation-union@union-ihedn.org

- copie au Président de la commission Éducation Jeunesse Union-IHEDN : isabeauvais@orange.fr

Modalités de constitution du dossier :

La CPEDEF se réunit trois fois par an. Avant chaque CPEDEF, l'Union IHEDN précise la date limite de transmission des dossiers.

Le formulaire de demande de subvention est téléchargeable sur les sites internet suivants :

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/les-trinomes-academiques>
(onglet « Financement trinômes académiques »)

<https://reseau.union-ihedn.org/group/delegues-trinomes-academiques/96/alias/documents-6>

Pour que le dossier soit pris en compte, il faut :

- 1- Renseigner soigneusement l'ensemble des rubriques ;
- 2- Au bas de la dernière page, numéroter le dossier comme indiqué ci-après :
N° du dossier / CPEDEF (Date) / AR (N°)
Ce numéro reste attaché au dossier même si l'action est reportée ou annulée.
- 3- Joindre systématiquement :
 - le programme détaillé du projet, des conférences, interventions, séminaires ;
 - la liste des intervenants pressentis ;
 - le budget prévisionnel détaillé faisant apparaître l'ensemble des recettes et des dépenses prévues et présenté à l'équilibre (dépenses = recettes).

Points d'attention :

- ✓ La subvention sollicitée auprès de la DPMA dans le cadre de la CPEDEF est destinée à promouvoir l'enseignement de défense au sein de la communauté éducative et à soutenir des opérations pédagogiques au profit des enseignants, agents, élèves, étudiants.
- ✓ Elle peut aussi soutenir des actions d'enseignement de défense bénéficiant directement à la jeunesse (exemple : rallye citoyen).
- **Modalités de rémunération des intervenants :**
- ✓ Hébergement et déplacement : prise en charge pour les conférenciers selon les règles prévues au sein de la fonction publique.
- **Remboursement des frais de restauration et transport des personnels de l'éducation nationale :**
- ✓ Si la formation est inscrite au plan académique de formation (PAF), ces frais sont pris en charge par leur rectorat d'académie.
- ✓ La CPEDEF ne prendra donc pas en compte ces dépenses ;

Budget :

- ✓ Un projet doit faire appel à différents partenaires financiers, la DPMA ne prenant pas à sa charge la totalité des dépenses ;
- ✓ Lorsque plusieurs entités du ministère des armées sont sollicitées, préciser le détail des entités concernées (armée de terre, armée de l'air, DPMA, etc.)

Par ailleurs, un même projet ne peut être subventionné à la fois par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) et par la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) : Mention doit être clairement portée dans le budget de toute demande de financement adressée par ailleurs à l'ONAC-VG.

Ci-dessous, un **exemple** de budget, tel qu'il doit être renseigné en dernière page du document. Une ligne doit impérativement être renseignée dans la partie gauche pour indiquer le montant sollicité auprès de la DPMA.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION (détaillé)
(ci-dessous un exemple budget- type à adapter selon votre projet)

PARTENAIRES SOLLICITÉS		POSTES DE DÉPENSES PRÉVUS	
Entité	montant	Nature	montant
DPMA	500 €	Location de matériel	1000 €
Armée de terre	500 €	Transports	700 €
Éducation nationale	500 €	Repas	300 €
AR 23	200 €		
Divers sponsors	300 €		
TOTAL DES RECETTES PRÉVUES (1)	2000 €	TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES (1)	2000 €

(1) Les deux sommes doivent être équivalentes. La subvention attendue de la DPMA doit obligatoirement être précisée (même si égale à 0 €)

Bilan annuel :

Les opérations non subventionnées par la CPEDEF et réalisées par les trinômes doivent néanmoins faire l'objet d'un bilan annuel (compte rendu adressé au président de la commission de coordination des trinômes académiques), en vue de l'établissement du rapport de synthèse annuel.

NB : Une subvention accordée au titre d'une opération qui a été annulée doit faire l'objet d'un remboursement au trésorier de l'Union-IHEDN.

Tout report d'action doit impérativement être signalé.

Un bilan doit être transmis à l'Union-IHEDN dans le mois qui suit la réalisation de l'action incluant un bilan financier précisant l'utilisation de la subvention.



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET - N°AR :

Académie :

AR-IHEDN :

Trinôme : (noms, qualités des trois partenaires)

Éducation nationale :

Armées :

Union-IHEDN :

Rédacteur : (nom, prénom, téléphone, mél) :

OBJET DE L'ACTION DU TRINÔME

Description du projet pédagogique d'enseignement de défense

Intitulé du projet :

Synthèse de l'action (description plus détaillée en annexe) :

La synthèse doit bien reprendre en trois/quatre lignes, les informations principales du projet (type de projet, quel public, la thématique...) qui pourront ainsi être reporté dans le tableau de CPEDEF.

Type de projet d'enseignement de défense (cf feuille de route):*(Cocher la case correspondante)*

- Rallye citoyen
- Formation à l'enseignement de défense au profit du personnel de l'Éducation nationale
- Action mémorielle et d'enseignement de défense (dont projets des classes de défense et du dispositif « cadets de la défense »)
- Colloque, conférence, séminaire, rencontres, journées découverte des missions et métiers
- Action au profit d'un Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
- Action au profit d'un établissement d'enseignement supérieur (hors INSPE)
- Autre (*Préciser*) :

Action inscrite au PAF : OUI NON

Date(s) d'exécution du projet :

Lieu(x) d'exécution du projet :

Bénéficiaires : préciser le type et le nombre de chaque catégorie :

- Corps d'inspection : _____
- Personnels de direction : _____
- Professeurs : _____
- Relais Défense : _____
- Enseignant du supérieur : _____
- Référents Défense : _____
- Étudiants : _____
- Élèves : _____
-
- Dont (*à préciser, si concerné*) élèves classe de défense : ____ cadets de la défense : ____
- Militaires : _____
- Auditeurs IHEDN : _____
- Élus : _____
- Journalistes : _____
- Autres (précisez) : _____

TOTAL bénéficiaires prévus : _____

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION (détaillé)

PARTENAIRES SOLLICITÉS		POSTES DE DÉPENSES PRÉVUS	
Entité	Montant	Nature	Montant
DPMA	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
TOTAL DES RECETTES PRÉVUES (1)	€	TOTAL DES DEPENSES PRÉVUES (1)	€

(2) Les deux sommes doivent être équivalentes. La subvention attendue de la DPMA doit obligatoirement être précisée (même si égale à 0 €)

(3)

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

En cas d'octroi d'une subvention, le demandeur s'engage à rendre compte de son utilisation

DATE :

VISAS :

DOSSIER N° ____ /CPEDEF (Date)/AR _____

Dossier à transmettre à :

- la Délégation de l'Union-IHEDN :

delegation-union@union-ihedn.org

- copie au Président de la commission Éducation Jeunesse Union-IHEDN : isabeauvais@orange.fr

ANNEXE

Descriptif détaillé de l'action

(Joindre le programme, la liste des intervenants pressentis et tout autre document susceptible d'explicitier l'action à subventionner)